



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poursuite du partenariat entre les groupes Casino et Galeries Lafayette dans Monoprix et modification du calendrier des options d'achat et de vente

Paris, le 22 décembre 2008

Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont décidé de poursuivre le partenariat qui, depuis 2000, a permis à Monoprix de développer son modèle avec succès.

Les deux groupes ont ainsi conclu aujourd'hui un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consentis sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur 10% du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50% du capital de Monoprix ne seront désormais exerçables qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ne sont pas modifiées.

Le conseil d'administration paritaire de Monoprix continuera d'être présidé par Philippe Houzé, Président du Directoire des Galeries Lafayette, pour une période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale du mois de mars 2012.

Les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Monoprix pourra ainsi continuer à s'appuyer sur les expertises complémentaires de ses deux actionnaires dans la distribution alimentaire et non-alimentaire de centre-ville pour poursuivre son développement.

A travers la poursuite de leur partenariat, les groupes Casino et Galeries Lafayette témoignent de leur assurance dans le potentiel de Monoprix et dans la qualité de ses équipes.

Direction de la Communication Financière

Nadine COULM

Aline NGUYEN

ncoulm@groupe-casino.fr

anguyen@groupe-casino.fr

+33 (0)1 53 65 64 17

+33 (0)1 53 65 64 85